

1^{ère} réunion publique du PCAET

Réalisée le 3 décembre 2020 de 19h à 20h20
En format visio-conférence



COMPTE RENDU DE LA REUNION

Animateurs :

- **M. Christian GUENION**, Vice-Président de la Communauté de communes, en charge de l'aménagement et de l'environnement
- **Mme Justine PODER**, responsable du pôle « Aménagement et Environnement »
- **Mme Camille JACQUAT**, chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial

M. Guenion introduit la soirée en remerciant les participants à **cette première réunion publique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. L'objectif de cette rencontre est de présenter le projet de PCAET, engagé de manière volontaire par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, ainsi que les résultats du diagnostic.

La réunion se déroule en quatre temps :

1. **Introduction** : enjeux actuels, objectifs nationaux
2. **Le PCAET** : définition, étapes du projet
3. **Les résultats du diagnostic**
4. **La suite du projet**

I. INTRODUCTION

Enjeux et objectifs

Chaque année, **la quantité des gaz à effet de serre augmente dans notre atmosphère**, puisque les émissions sont supérieures aux captations. Ceci a enclenché **un réchauffement planétaire global**, dont nous avons tous déjà entendu parler.

Des conséquences à l'échelle mondiale sont déjà visibles : augmentation du niveau des mers, augmentation des vagues de chaleur, événements extrêmes qui se multiplient, etc.

Puis, **des impacts locaux** sont également visibles, sur la ressource en eau, les sols, la biodiversité ou encore sur les bâtiments et la santé.

Dans ce contexte, des engagements internationaux ont été pris afin de **limiter le réchauffement planétaire à 2°C** à la fin du siècle. En parallèle, l'objectif est de **s'adapter au changement climatique** : même si un travail de réduction des émissions de gaz à effet de serre est entrepris sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie, le changement climatique aura des conséquences et nous devons les anticiper le plus rapidement possible.

A l'échelle nationale, des objectifs ont également été pris, notamment dans le cadre de la Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) :



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



-30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40 %** de la production d'électricité



Réduire la consommation énergétique finale de **50 % en 2050** par rapport à 2012



-50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Diversifier la production d'électricité et baisser à **50 %** la part du nucléaire à l'horizon 2025

Questions des participants :

Pas de question.

II. LE PCAET

Définition

Dans la LTECV, les intercommunalités ont été identifiées « **coordinatrices de la transition** ». Cette même loi rend obligatoire la réalisation d'un PCAET pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Le Pays de La Châtaigneraie, qui compte 16 000 habitants, n'est donc pas obligé d'engager cette démarche. **Toutefois, la Communauté de communes a souhaité s'impliquer de manière volontaire dans la réalisation de ce projet.**

Le PCAET vise à construire un plan d'actions sur six ans, de 2022 à 2027 afin de :

- Lutter contre le changement climatique et s'adapter ;
- Lutter contre la pollution de l'air ;
- Favoriser la transition énergétique, via une diminution des consommations énergétiques et une augmentation de la production d'énergie d'origine renouvelable.

Ce plan doit aussi **mobiliser les acteurs du territoire** (citoyens, associations, élus, collectivités, entreprises, etc.) afin de pouvoir atteindre des objectifs ambitieux. En effet, la Communauté de communes ne possède pas les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour répondre seule aux enjeux du plan climat, il est donc nécessaire d'impliquer un maximum d'acteurs dans ce projet.

Etapas du projet



Le projet est constitué de cinq étapes :

1. Commencer par une **préparation** du projet et s'engager dans la démarche PCAET ;
2. Etablir un **diagnostic territorial**, comprenant un état des lieux des consommations énergétiques, de la production d'énergie renouvelable, de la pollution de l'air, de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, etc. ;
3. Construire une **stratégie et établir des objectifs**, afin de fixer un « cap » et des priorités pour le territoire, en tenant compte des résultats du diagnostic, des objectifs nationaux et régionaux, ainsi que des attentes des acteurs du territoire ;
4. Construire un **plan d'actions** à réaliser de 2022 à 2027, permettant d'atteindre les objectifs fixé à l'étape précédente, en tenant compte là aussi des attentes des acteurs du territoire ;
5. **Mettre en œuvre** les actions planifiées et suivre l'efficacité de ces actions.

Questions et remarques des participants

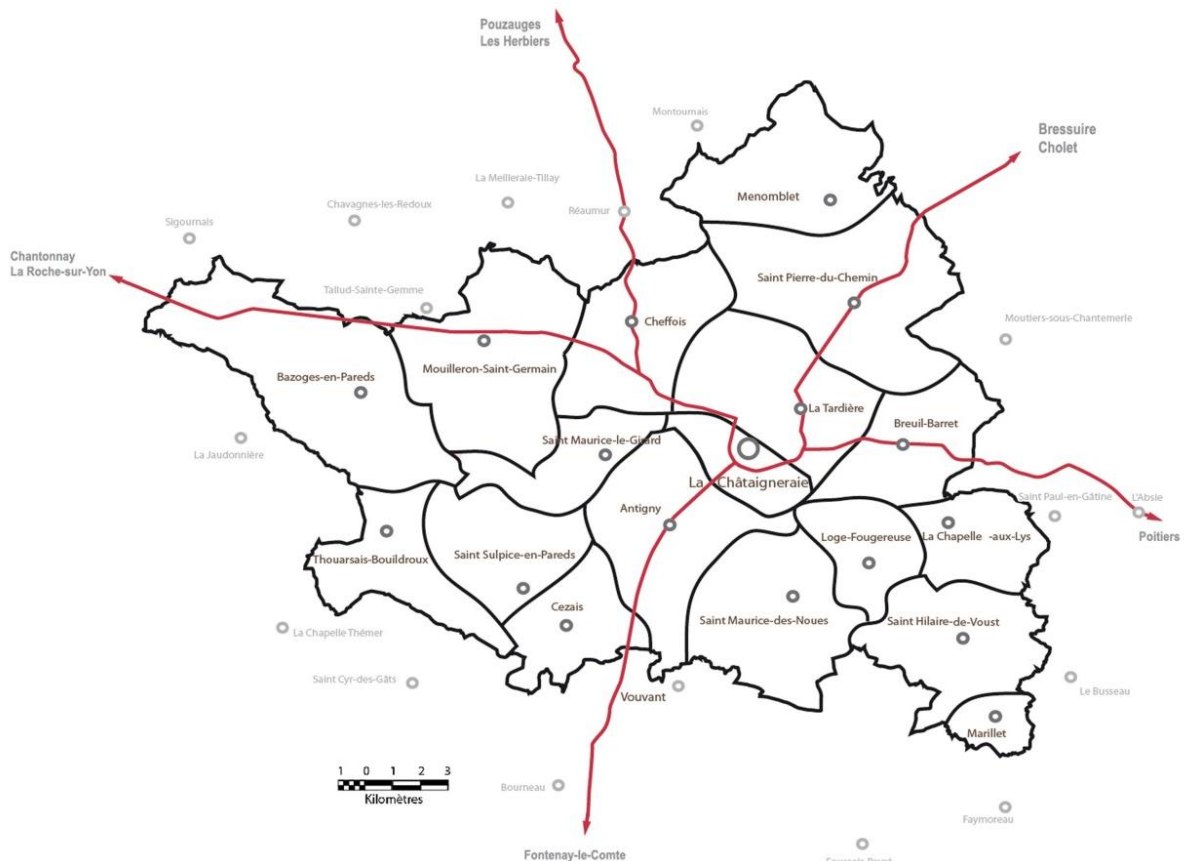
Question/remarque 1 : Est-ce que le protoxyde d'azote est pris en compte ?

Réponse : Oui, le protoxyde d'azote (N_2O) est pris en compte dans le diagnostic, tout comme le dioxyde d'azote (CO_2) et le méthane (CH_4), qui constituent les trois principaux gaz à effet de serre du territoire. D'autres gaz à effet de serre, présents dans une proportion inférieure ont également été pris en compte.

III. LES RESULTATS DU DIAGNOSTIC

Périmètre du diagnostic

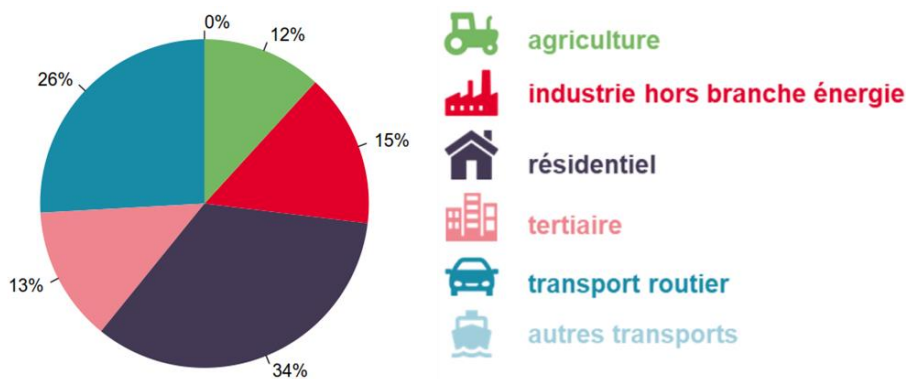
Le diagnostic a été réalisé sur le périmètre du territoire du Pays de La Châtaigneraie, qui s'étend sur 18 communes : au nord, jusqu'à Menomblet, à l'ouest, jusqu'à Bazoges-en-Pareds et au sud-est jusqu'à Marillet.



Le territoire compte près de 16 000 habitants, 8 000 logements et 900 entreprises tertiaires, industrielles et agricoles.

Résultats du diagnostics et questions et remarques des participants

La présentation des résultats du diagnostic a été réalisée sous forme de quizz, afin de favoriser les échanges avec les participants. Dans cette partie, seules les réponses aux questions du quizz ainsi que les questions et remarques des participants sont abordées.



Source : données Air Pays de la Loire 2016

Le résidentiel est le secteur qui consomme le plus d'énergie sur le territoire (34%), suivi par le transport (26%). Les autres secteurs ne sont pas à la marge : il y a donc **de multiples enjeux** sur le territoire.

Les données du diagnostic ont principalement été collectées auprès de l'organisme Air Pays de La Loire. Ces données sont issues de statistiques et d'hypothèses établies selon la méthode BASEMIS (méthode nationale). Cette méthode est détaillée dans un guide méthodologique, disponible en annexe de ce compte rendu.

Question/remarque 2 : Quatre ans, ce n'est pas très récent comme donnée

Réponse : En effet, les données transmises par Air Pays de La Loire lors de la réalisation du diagnostic datent de 2016. Il y a toujours un décalage dans la donnée statistique, on dispose rarement de la donnée à « l'instant T ». Néanmoins, la répartition des consommations énergétiques sur les cinq secteurs présentés évolue peu d'année en année, cela reste donc pertinent de travailler avec des données de quatre ans. Nous espérons, dans les prochaines années, pouvoir travailler avec des données plus récentes.

Question/remarque 3 : Est-ce que l'analyse présentée comprend toutes les énergies, bois de chauffage compris ?

Réponse : Oui, toutes les énergies sont comprises, y compris les bûches ou les granulés utilisés pour le chauffage. La quantité d'énergie consommée par le résidentiel est estimée selon la méthode BASEMIS, basée notamment sur les données de l'INSEE, qui permettent de répertorier différentes informations telles que : le mode chauffage, la surface, la date de construction des habitations, etc.

Question/remarque 4 : Est-ce que l'énergie utilisée pour fabriquer les engrais chimiques est prise en compte ?

Réponse : Non, à moins que ces engrais aient été produits sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie.

Précision concernant la méthode : seule l'énergie consommée dans le périmètre du territoire est comptabilisée (idem pour les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques analysés dans le diagnostic). On parle de consommation ou d'émission « directe ». Par exemple, si on achète une tomate produite en Espagne, toute l'énergie consommée pour produire cette tomate est comptabilisée en Espagne : cela n'apparaît donc pas dans les résultats du diagnostic. Il est compliqué d'élaborer un diagnostic tenant compte des consommations et émissions indirectes et la méthode BASEMIS ne nous permet pas d'avoir ces données-là. A l'avenir, il serait intéressant d'identifier ces consommations et émissions indirectes afin de compléter l'analyse.

Question/remarque 5 : Quelle unité de mesure est utilisée pour comparer les différentes énergies (bois, électricité, solaire, etc.) ?

Réponse : L'unité de mesure énergétique utilisée est le « kilowattheure » (kWh). 1 kWh représente 1000 Wh, 0.001 MWh, ou encore 0.000001 GWh.

Par exemple, un kWh (1000 Wh), correspond approximativement à :

- l'énergie consommée par un radiateur électrique de 1 000 W, qui fonctionne à sa puissance maximale pendant une heure ;
- l'énergie dégagée par 200g de granulés ou 250g de bois bûche ;
- l'énergie nécessaire pour faire 2 kilomètres dans une voiture récente.

La facture énergétique annuelle sur le territoire s'élève à 40 millions d'euros. Environ 5 millions d'euros sont produits sur le territoire, les 35 millions restants sont produits ailleurs, en France ou dans le monde. Il y a donc un enjeu à **territorialiser notre production d'énergie**, ainsi qu'à réduire nos consommations énergétiques. En effet, cela représente **environ 2 500 € par habitant par an**. Pour une famille de quatre personnes, le budget à consacrer à l'énergie est donc considérable.

Le potentiel de réduction des consommations énergétiques est estimé à 50%.

Question/remarque 6 : Où sont les gisements du potentiel de réduction des consommations énergétiques ?

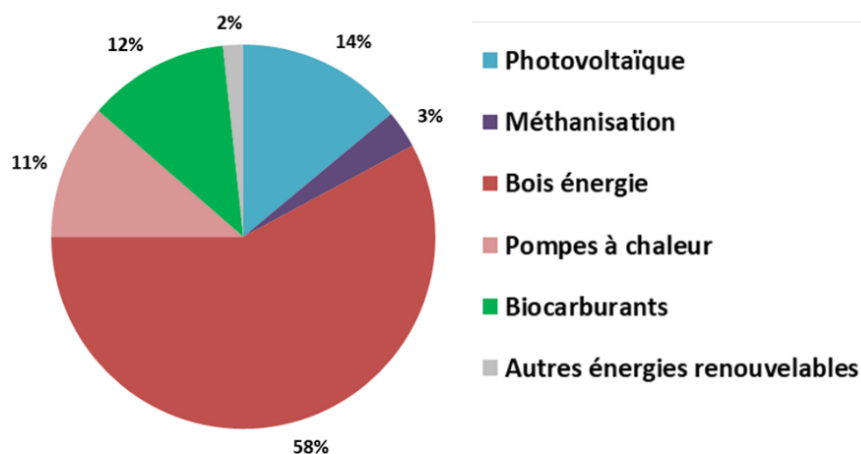
Réponse : Il est envisageable de réduire la consommation énergétique dans tous les secteurs présentés (habitat, tertiaire, agriculture, industrie et transport). D'après l'analyse réalisée dans le diagnostic, basée sur le scénario NégaWatt 2017-2050, c'est le secteur des transports qui possède le plus gros gisement d'économie d'énergie (62%). Le détail de cette analyse est consultable dans le diagnostic, disponible en annexe de ce compte rendu, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.

Question/remarque 7 : Où partent les 35 millions d'euros qui ne sont pas produits sur le territoire ? Vers quoi ? Serait-il possible de préciser la notion de « facture énergétique » ?

Réponse : La « facture énergétique » correspond à la somme des achats de toute l'énergie consommée sur le territoire, dans tous les secteurs présentés précédemment.

Par exemple, lorsque l'on achète 50 € de carburant issu du pétrole (non-produit sur le territoire) : une partie de cette somme part en direction de l'état, une autre partie part en direction de pays producteurs de pétrole, etc. A contrario, lorsque l'on achète 50 € de bois produit sur le territoire, la majeure partie de cet achat est « injecté » sur le territoire.

Nous n'avons pas la répartition exacte des bénéficiaires des 35 millions d'euros qui « sortent » du territoire, nous avons seulement estimé (grâce à l'outil FacETe) qu'environ 5 millions d'euros étaient produits/injectés sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie.



Source : données Air Pays de la Loire 2016

Le bois est l'énergie renouvelable la plus produite sur le territoire. Cette part importante est due à la présence de deux réseaux de chaleur et d'une forte proportion de logements équipés de systèmes de chauffage fonctionnant au bois. Les deux réseaux de chaleur identifiés se situent dans les communes de Saint-Pierre-du-Chemin et de Breuil-Barret.

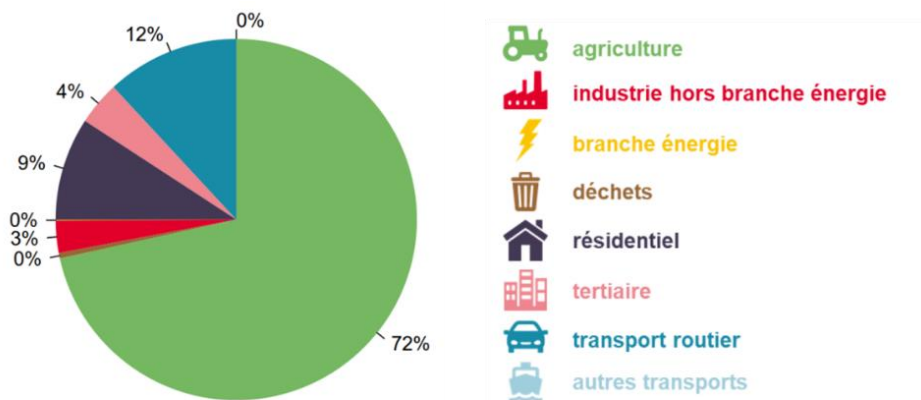
Le potentiel de développement des énergies renouvelables estimé est très important : il serait possible de multiplier par 11 la production d'énergie renouvelable sur le territoire, en prenant en compte un développement de nombreuses énergies renouvelables, dont l'éolien, le photovoltaïque ou encore la méthanisation. La production d'énergie représente approximativement 14% de toute l'énergie consommée sur le territoire.

Question/remarque 8 : Est-ce que ces résultats veulent dire qu'une majorité des habitants utilisent le bois énergie en tant que chauffage ?

Réponse : Non, ces résultats ne disent pas que le bois est l'énergie la plus utilisée pour le chauffage des habitations. Pour connaître la part des foyers chauffés au bois énergie, il faudrait regarder le mix énergétique du secteur résidentiel.

Question/remarque 9 : La méthanisation n'est pas une énergie renouvelable, c'est la fuite en avant d'une agriculture productiviste, qui considère ses fumiers comme des déchets, qui va utiliser des fourrages et dans le pire des cas irriguer ...

Réponse : La méthanisation est considérée comme une énergie renouvelable à travers l'analyse BASEMIS, puisqu'elle permet de produire du biogaz à partir de matière organique. La ressource utilisée est généralement d'origine agricole, avec par exemple les déjections animales.



Source : données Air Pays de la Loire 2016

L'agriculture est le secteur qui émet le plus de gaz à effet. Cela s'explique par une activité agricole très développée sur le territoire.

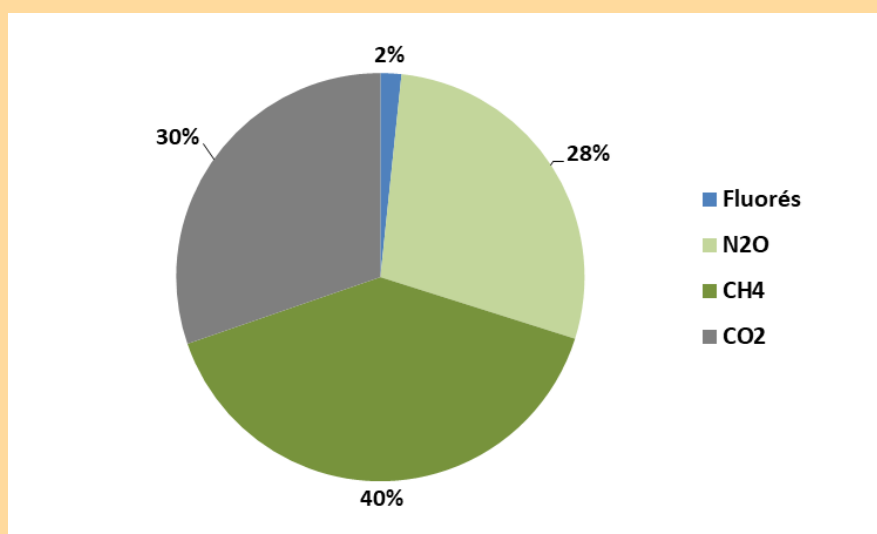
Le secteur agricole est également le secteur qui capte le plus de carbone, grâce aux forêts, aux haies, aux prairies et même grâce à certaines cultures.

La réduction des consommations énergétiques entrainera une baisse des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Cependant, il y a aussi des émissions de gaz à effet de serre « non-énergétiques » (N_2O , CH_4) liés aux cultures et aux élevages, pour lesquelles d'autres solutions devront être trouvées, si l'on souhaite réduire ces émissions. Par exemple, il faudra travailler sur l'alimentation des animaux, la gestion des déjections animales, le développement de cultures moins gourmandes en engrais chimiques, etc.

Question/remarque 10 : Cette part importante de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre, est due à l'élevage notamment

Réponse : Oui, cette part importante est liée à l'élevage qui émet du méthane (CH_4), mais également aux cultures qui utilisent des engrais émettant du protoxyde d'azote (N_2O).

Voici la répartition des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, tous secteurs confondus :



Source : diagnostic PCAET – Air Pays de la Loire

Question/remarque 11 : Vous avez évoqué en intro l'objectif de limiter l'augmentation des émissions de GES. Il est de plus en plus entendu par les différentes commissions ou études au niveau national que le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) par leur nature intermittente n'ont pas d'impact sur la réduction des émissions de GES (Rapport Cour des Comptes, Rapport Aubert, JF Carencio de la CRE, JM Jancovici, ...), puisqu'il est nécessaire de pallier un manque de production par des énergies fossiles (fuel, gaz ou charbon). Le développement de projets éoliens est donc pertinent ?

Réponse : l'objectif de la réunion de ce soir n'est pas d'ouvrir un débat sur le sujet de l'éolien, qui est un sujet de controverse et dont la pertinence peut faire débat (tout comme d'autres sujets tels que le nucléaire, le véhicule électrique ou encore la méthanisation).

A travers le diagnostic, l'éolien reste, sur le territoire, la principale source de potentiel de production des énergies renouvelables : l'implantation de parc éolien semble donc pertinente en ce sens. Toutefois, le SCOT limite l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Le sujet du développement éolien est très important, il sera donc nécessaire d'en parler dans le cadre de la suite de la concertation du PCAET.

Le poids d'ordures ménagères par habitant sur une année s'élève à 91 kg (source rapport d'activité du SCOM 2019). En comparaison, cette moyenne s'élève à 145 kg/hab.an en Vendée et à 260 kg/hab.an en France.

En 2020, une légère augmentation des ordures ménagères est observée, liée au confinement.

Question/remarque 11 : Il serait temps que chacun fasse son compost, surtout ceux qui ont un jardin

Réponse : Cette remarque est une piste intéressante pour les actions qui seront menées sur le territoire. Pour rappel, des composteurs sont à disposition au SCOM (syndicat de collecte des ordures ménagères pour le territoire).

Question/remarque 12 : 90 kg/hab.an, cela représente pour 15 000 habitants 1 365 tonnes de déchets, ce qui n'est pas négligeable

Réponse : En effet ! De plus, le traitement des déchets coûte cher à la collectivité. La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), qui s'élevait 17 €/tonne de déchets enfouis en 2019 va passer à 65 €/tonne en 2025. Chaque tonne de déchet va avoir un coup très important dans les années à venir.

Question/remarque 13 : Y-a-t'il une vraie transparence sur l'argent gagné par les sociétés qui traitent les déchets ? Vu les problèmes des sacs jaunes qui se retrouvent à l'étranger, cela interroge sur le traitement de ces déchets et sur l'augmentation de la taxe, passer à 65 € demande des comptes irréprochables et contrôlables

Réponse : Il y a beaucoup de sociétés en France qui traitent les déchets. En Vendée c'est l'organisme Trivalis qui trie tous les emballages, qui sont ensuite traités par d'autres sociétés. Les sacs jaunes ne partent pas à l'étranger : seules certains éléments de leur contenu sont expédiés à l'étranger pour un « retraitement ».

Question/remarque 14 : Est-ce qu'il y a des portes ouvertes organisées dans les centres de tri, ce qui permettrait de sensibiliser les habitants et de mieux comprendre comment les déchets sont recyclés.

Réponse : Oui, il est possible de visiter le site de Trivalis, en s'inscrivant sur leur site internet. Des visites sont organisées régulièrement, bien que cette année l'organisation de visites ait été compliquée avec le contexte sanitaire.

La qualité de l'air est bonne sur le territoire, mais différents polluants ont tout de même été identifiés sur le territoire. Ces polluants sont en baisse depuis plusieurs années.

Les polluants atmosphériques ont des effets sur la santé humaine, mais également sur la biodiversité.

Les données concernant les émissions ou l'exposition à certains polluants sur le territoire sont limitées : des actions permettant une meilleure connaissance de ces polluants pourront être envisagées.

Question/remarque 15 : Y-a-t'il un lien entre le volume de particules fines et le chauffage au bois ?

Réponse : Oui, la combustion du bois émet des particules fines. Ainsi, dans le cadre d'un développement du bois énergie il conviendra d'être vigilant vis-à-vis de l'augmentation des particules fines. Toutefois, le développement du bois énergie peut aussi permettre d'améliorer les performances de systèmes de chauffage existants. Par exemple, le remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un poêle à bois performant, permet de réduire la production de particules fines, tout en limitant la consommation d'énergie.

Le territoire est vulnérable au changement climatique. **Le secteur agricole a été identifié comme le plus vulnérable au changement climatique**, avec par exemple une baisse des rendements sur les cultures et l'élevage, un développement des bio agresseurs, etc.

D'autres secteurs ont également été identifiés comme sensibles au changement climatique : le résidentiel, la ressource en eau, la biodiversité et les milieux naturels, la santé, etc.

Question/remarque 16 : Le puit provençal / puit canadien peut permettre une plus grande fraîcheur l'été et un apport de chaleur

Question/remarque 17 : Est-ce que l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) peut être une solution d'adaptation au réchauffement climatique des habitations ?

Réponse : Oui, l'ITE permet une protection face aux vagues de chaleur l'été (ainsi qu'aux températures fraîches l'hiver). L'ITE permet d'augmenter l'inertie du bâtiment, ainsi, en été, la chaleur extérieure est absorbée dans les murs et s'évacue la nuit lorsque la chaleur extérieure retombe.

L'ITE et le puit provençal pourront être des idées à étudier lors de la construction du plan d'actions du PCAET.

IV. LA SUITE DU PROJET

Une **plaquette de présentation** du diagnostic du PCAET a été réalisée par la Communauté de communes, imprimée et distribuée aux communes. Cette plaquette est également disponible en téléchargement en annexe de ce compte rendu et sur le site internet de la Communauté de communes.

La prochaine étape du projet est **l'élaboration de la stratégie et des objectifs**. Pour cela, une concertation est initiée par **la diffusion d'un questionnaire**, où chacun peut donner son avis et sa vision concernant les sujets évoqués tout au long de cette réunion. Le questionnaire est disponible en format dématérialisé, sur le site internet de la Communauté de communes, ainsi qu'un format papier, à la maison de pays et dans votre mairie. Attention, la date limite pour répondre au questionnaire est le 10 janvier 2021.

D'autres instances de concertation seront organisées (réunions publiques et ateliers par exemple).

Question/remarque 18 : Quand est-ce que la concertation sera clôturée ?

Réponse : Il n'y a pas de date limite pour la concertation, vous pouvez à tout moment nous faire part de vos avis, remarques et idées pour ce projet. Cependant, en ce qui concerne le questionnaire, vous avez jusqu'au 10 janvier pour y répondre.

Pour les prochains événements de concertation, qui se dérouleront en 2021, une communication sera faite à minima sur les réseaux sociaux et le site internet de la Communauté de communes. De plus, les répondants au questionnaire sont invités à laisser leur adresse mail, ce qui leur permettra d'être informés des prochaines étapes de concertation du PCAET.

Question/remarque 19 : Est ce que les actions qui seront menées vont être privilégiées dans les secteurs qui consomment le plus d'énergie ?

Réponse : Ce sont les avis donnés dans le cadre de la concertation, qui permettront de déterminer les actions à mener dans le cadre du PCAET. Les résultats du diagnostic et la stratégie territoriale seront également pris en compte lors du choix des actions à mener sur le territoire.

La Communauté de communes remercie la vingtaine de participants qui ont suivi cette première réunion publique.

Le support de présentation de la réunion est disponible en annexe de ce compte rendu.

L'enregistrement de la réunion ne sera pas diffusé.

A la suite de cette réunion, il est possible de poser des questions, via le contact suivant : environnement@ccplc.fr

La réunion est clôturée par M. Guenion vers 20h20.

Question/remarque 20 : Est-ce les municipalités ont le droit à des subventions de la Communauté de communes pour développer des projets en lien avec les futures actions du PCAET ?

Réponse : Cela reste à définir, il est tout à fait possible de l'envisager. Toutefois, de nombreux moyens de financements existent déjà : des appels à projets, contrats avec le département, la région, programme Leader, etc.

Question/remarque 21 : Il serait temps que la Communauté de communes fasse un moratoire sur l'éolien, le temps de travailler sur le dossier PCAET

Réponse : Au niveau du SCOT, la question de l'éolien a été abordée : ce qui en ressort c'est que l'éolien peut être une solution envisageable mais dans une proportion réduite.

Question/remarque 22 : La priorité est partout, il sera donc difficile d'établir les objectifs et priorités d'action de ce plan climat

Réponse : Nous sommes tout à fait d'accord, le défi est de taille ! C'est pourquoi nous avons besoin de votre avis : n'hésitez pas à participer au questionnaire et à le diffuser autour de vous.

V. Annexes

Annexe 1 : liens utiles

- [Site internet « TEO » d'Air Pays de la Loire](#), avec les données utilisées pour le diagnostic
- [Guide méthodologique de la méthode BASEMIS](#)
- [Diagnostic du PCAET](#)
- [Plaquette du PCAET](#)
- [Questionnaire du PCAET](#) (possibilité de répondre jusqu'au 10 janvier 2021)

Annexe 2 : questions posées par les participants

- 19:09:46 question : est-ce que le protoxyde d'azote est pris en compte ?
- 19:17:28 ok donc en intro vous dites préoccupation n° 1: limiter l'augmentation des émissions de GES. Il est de plus en plus entendu par les différentes commissions ou études au niveau national que le développement des énergies renouvelables par leur nature intermittentes n'ont pas d'impact sur la réduction des émissions de GES (Rapport Cour des Comptes, Rapport Aubert, JF Carencio de la CRE, JM Jancovici,...) on parle ici de l'Eolien ou du PV, nécessité d'un Back up de production à énergies fossiles fuel, gaz ou charbon pour palier au manque de production. J'en viens à ma question: du coup, ne pensez-vous pas que développer des projets éoliens industriels sur le territoire soit une solution pertinente dans ce sens?
- 19:21:45 4 ans ce n'est pas très récent comme données
- 19:22:15 toute énergie ? : bois chauffage compris ?
- 19:22:28 est-ce que toute l'énergie utilisée pour fabriquer les engrais chimiques est prise en compte ? (3 etp pour une tonne d'azote)
- 19:24:37 quelle unité de mesure pour comparer bois/électricité/solaire ?
- 19:25:45 est-ce que les actions qui seront menées vont être privilégiées dans les secteurs qui consomment le plus d'énergie ?
- 19:29:14 cela sert à quoi de transférer cette somme à l'extérieur
- 19:29:25 ou sont les gisements du potentiel de réduction?
- 19:29:57 et à qui
- 19:32:31 elle a parlé que 35 millions allaient à l'extérieur du département
- 19:32:38 et c'est pas un mal
- 19:33:19 la méthanisation n'est pas une énergie renouvelable !!!
- 19:35:19 est-ce que cela veut dire que les habitants utilisent majoritairement du bois énergie ? non ?
- 19:36:16 les municipalités ont-elles des subventions pour toutes ces énergies renouvelables pour des projets ?
- 19:36:24 merci pour votre retour
- 19:37:41 on parle de production, pas de consommation
- 19:38:02 la production peut être exportée hors du territoire
- 19:38:21 pour le développement de la méthanisation, c'est en majorité la fuite en avant d'une agriculture productiviste, qui considère ses fumiers comme des déchets, qui va utiliser des fourrages dans le pire des cas irrigués...
- 19:39:54 non pas sans engrais chimique !
- 19:43:39 c'est aussi du à l'élevage de ruminants
- 19:48:08 il serait temps que chacun ait son compost...surtout ceux qui ont un jardin...!
- 19:49:32 90 x 15000 = 1 365 000 kg sur une année
- 19:49:40 n'est pas négligeable
- 19:49:44 déjà fait
- 19:53:08 Savons-nous d'où est-ce que ça provient ?
- 19:53:14 1)....y a-t-il une vraie transparence sur les millions gagnés par les sociétés qui traitent les déchets....?
- 19:53:21 est-ce qu'on a un lien entre volume de particules fines et chauffage au bois ?
- 19:55:19 2) vu les problèmes des sacs jaunes qui se retrouvent à l'étranger passer à 65 euros demande des comptes IRREPROCHABLES....et contrôlables...!

19:57:14 je ne comprends pas les 7%...???

19:58:17 exemple...les doryphores...!

19:59:14 le puit provençal (ou dit canadien) permet la fraîcheur et la chaleur selon les saisons

19:59:41 Est ce que l'ITE sur les maison peut être une option pour le réchauffement

20:01:22 y a t'il des portes ouvertes de ces centres de tri pour sensibiliser les habitants au tri ? et mieux comprendre comment nos déchets sont recyclés?

20:03:34 Ce n'est pas Trivalis?

20:07:13 la conception de maison bioclimatique n'est pas difficile. Il faut une réelle volonté politique !

20:08:29 demuter son propre micro

20:08:56 si on part sur le débat sur l'éolien on a pas fini !!

20:09:53 oui

20:10:48 bel exposé

20:12:10 Quand est ce que ce cloture la concertation ?

20:12:44 je l'avais remplie en début de semaine

20:12:55 On dirait qu'il est donc nécessaire que la comcom fasse une demande de moratoire sur le développement éolien le temps de travailler sur le dossier PCAET

20:13:08 bel exposé, belle intervention, est ce qu'on peut avoir le powerpoint pour relayer l'info au sein des conseils municipaux ? Yves Adam conseiller référent urbanisme de breuil barret

20:15:14 mais la priorité est partout ...en fait c'est la le VRAI probleme

20:16:06 Merci à vous tous pour cette reunion très interressante et nécessaire :)

20:16:19 bien d'avoir ce type de format

20:16:20 très interesant au chaud dans son fauteuil !! à reproduire !

20:16:21 oui merci intéressant, dommage que mon micro ne marche pas...

20:16:23 bien animé

20:16:53 je vais regarder ça pour la prochaine fois si vous rééditez ce RV..

20:16:55 Vous avez réaliser une bonne prestation et bien organiser.

20:16:59 l'enregistrement de cette vidséo est-elle soumise à droit d'image ?

20:17:04 Bonne initiative. Format à renouveler

20:17:54 cela ne répond pas à la; question

20:18:05 y a t'il un droit d'image signé

20:18:33 on eut donc la diffuser

20:21:12 On dirait qu'il est donc nécessaire que la comcom fasse une demande de moratoire sur le développement éolien le temps de travailler sur le dossier SCOT

20:21:19 Bonne soirée Merci

20:22:22 Merci à vous...

20:22:31 merci a vous et bravo à camille et justine

Annexe 3 : support de présentation de la réunion

(À retrouver en pièce jointe)